B.1778.2.6

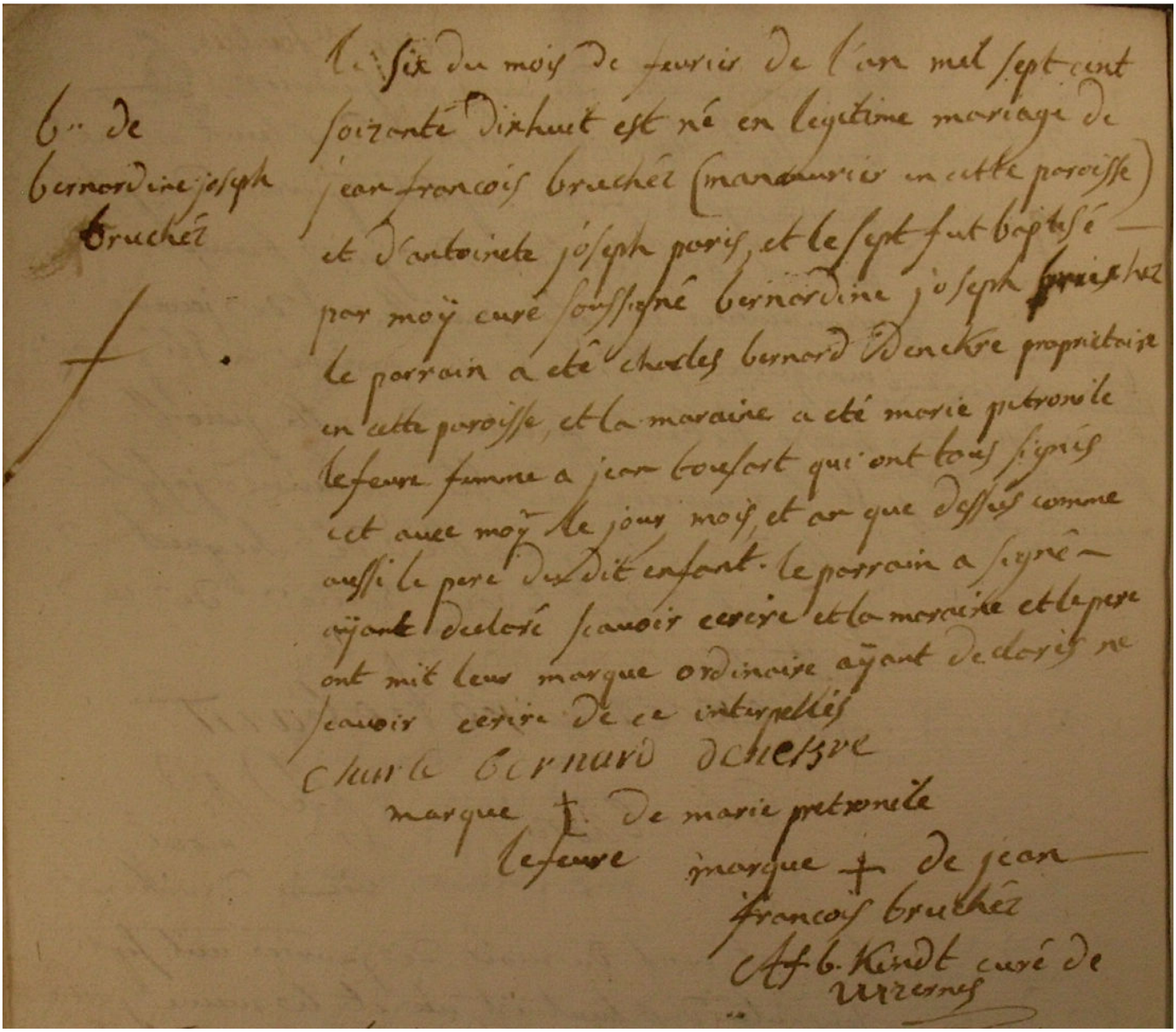

b.. de
bernardine joseph
bruchez

le six du mois de fevrier de l'an mil sept cent
soizante dixhuit est né en legitime mariage de
jean francois bruchez (manouvrier en cette paroisse)
et d'antoinete joseph paris, et le sept fut baptisé
par moy curé soussigné bernardine joseph bruchez
le parrain a eté charles bernard denekre proprietaire
en cette paroisse, et la maraine a eté marie petronile
lefevre femme a jean tousart qui ont tous signés
cet avec moy le jour mois, et an que dessus comme
aussi le pere du dit enfant. le parrain a signé
ayant declaré scavoir ecrire et la maraine et le pere
ont mit leur marque ordinaire ayant declarés ne
scavoir ecrire de ce interpellés
charle bernard denekre
marque + de marie petronile
lefevre marque + de jean
francois bruchez
A.f.b. Kindt curé de
vvizernes

B.1778.2.6

le six du mois de fevrier de l'an mil sept cent
soizante dix huit est né en legitime mariage de
jean francois bruchéz (manouvrier en cette paroisse)
et d'antoinete joseph paris , et le sept fut baptisé
par moy curé soussigné <u>bernardine joseph bruchez</u>
le parrain a eté charles bernard denekre proprietaire
en cette paroisse , et la maraine a eté marie petronile
lefevre femme a jean tousart qui ont tous signés
cet avec moy le jour , mois , et an que dessus comme
aussi le pere du dit enfant . le parrain a signé
ayant declaré scavoir ecrire et la maraine et le pere
ont mit leur marque ordinaire ayant declarés ne
scavoir ecrire de ce interpellés
charle bernard denekre
marque + de marie petronile
lefevre marque + de jean
francois bruchez
A.f.b.Kindt curé de vvizernes